



La Valette Handball

B.P.50044 83040 TOULON CEDEX 09



Le 06 Septembre 2020

Mesdames, Messieurs, cher(e)s licencié(e)s, cher(e)s parents,

La crise sanitaire liée au COVID 19 a modifié et modifiera nos habitudes de vie, mais nous devons reprendre nos activités et notre sport.

Nous vous communiquons ci-dessous les mises en place faites et ce que nous vous demandons de respecter également pour le bon fonctionnement de notre association et le bien de tous.

Ce protocole a été mis en place en concertation avec notre municipalité, notre Fédération, Ligue et Comité, en suivant le guide « de rentrée sportive » du Ministère chargé des Sports.

1. La distanciation physique reste de vigueur en arrivant au gymnase (pas d'embrassade)
2. Le terme joueur englobe les deux sexes et les arbitres
3. **Obligation du port du masque** à partir de 11 ans, pour rentrer dans le gymnase, accéder au terrain, à l'intérieur du gymnase, dans l'allée qui mène au gymnase, dans les vestiaires (sauf sous la douche) si les vestiaires sont autorisés suivant les directives municipales mentionnées à l'article 14.
4. Le masque est obligatoire pour toutes personnes ne pratiquant pas une activité physique, les personnes, autour du terrain, table de marque, accompagnateurs, officiels (**sauf officiel A**)
5. Sur l'aire de jeu et sur la zone de remplacement pas d'obligation pour les joueurs et officiel A (pour transmettre les consignes uniquement), le masque devra être remis pour se diriger vers la table de marque où ailleurs dans le gymnase où en direction d'autres personnes que les joueurs de son équipe.
6. **En cas de blessure de joueurs, tous les intervenants doivent être masqués.**
7. L'accès se fera UNIQUEMENT par la salle 1 où nous pratiquons (là où se trouve les tribunes, doubles portes vitrées)
8. Éviter les regroupements inutiles, en intérieur, comme à l'extérieur, merci aux parents de ne pas faire de groupe dans le hall à l'intérieur et d'accéder aux tribunes par les escaliers en faisant attention de s'asseoir en laissant un siège d'écart.
9. **Il est INTERDIT de rester au bord du terrain avec les pratiquants**
10. Le lavage des mains doit se faire à l'entrée et à la sortie de la séance ou du match et autant de fois que nécessaire
11. Les entraîneurs tiendront à chaque séance une liste nominative des participants qui sera conservée pour communiquer très rapidement en cas de COVID avéré ou suspicion
12. Le nettoyage du matériel doit être effectué à chaque fin de séance, et après chaque rencontre.
13. Chaque joueur, arbitre, entraîneur doit avoir une gourde ou bouteille à son nom pour les matchs ainsi que pour les entraînements s'il souhaite.
14. Ne vous prêtez pas d'habits, de chasuble, d'aliments ou boissons
15. Selon les directives municipales, les vestiaires sont limités à un nombre restreint de personnes, environ 2 dans la mesure du possible venez en tenue directement
16. Ne jetez pas vos détritres, masques, bouteilles n'importe où, des poubelles sont à votre disposition
17. Ne venez pas vous entraîner si vous êtes fatigués, fiévreux ou si vous pensez avoir été exposé à un cas

18. Concernant les matchs à venir, nous vous demanderons à l'entrée de vous inscrire (nom, prénom, téléphone) afin de pouvoir vous contacter en cas suspicion ou cas avéré de COVID 19.

Vous ne pourrez pas rester debout, dans le gymnase, un sens a été mis en place dans les tribunes. Les groupes de plus de 10 personnes ne sont pas autorisés et lorsque vous serez assis vous devez laisser un siège vacant entre chaque personne. Bien entendu le masque est obligatoire tout au long de votre présence dans l'enceinte du gymnase.

19. Arbitrage

La commission territoriale enverra ses consignes aux arbitres pour la gestion des rencontres et les attitudes appropriées en cas de manquement à une des règles, Autrement en dehors du terrain, il est considéré comme n'importe lequel des licenciés.

L'arbitre veillera à la désinfection des joueurs en cas de contact main et visage ou ballon et visage.

Protocoles pour le Secteur Amateur (joueurs, arbitres, dirigeants)

Toutes ces recommandations ne sont valables que dans la règle générale, le Préfet ou le Maire peuvent imposer de nouvelles contraintes **et elles prévaudront.**



Patricia JUSTINIANO
Présidente de La Valette Handball



Christelle COMPAIN
Secrétaire Générale
De La Valette Handball